



INFO-PARENTS RENTRÉE 2023

Bonjour chers parents!

La rentrée approche! Voici des dates importantes à mettre à l'agenda pour vos enfants :

28 août :



Première journée d'école! Nous vous attendons, vous et votre enfant, sur la cour d'école à partir de 8h, pour les présentations officielles. Votre enfant doit avoir son collier pour bien repérer son enseignante. Une collation sera servie aux élèves lors de la récréation. Des activités sont prévues tout au long de la journée pour une rentrée mémorable!

30 août :

Début des repas chauds. Madame Renée Dugal vous a déjà partagé son menu, elle est prête à recevoir vos élèves pour leur servir un délicieux repas chaud 😊

5 septembre :



Le Club des petits déjeuners reprend du service! Les petits déjeuners seront servis à partir du 5 septembre. Vérifiez le sac à dos de votre enfant pour la [fiche d'inscription](#). Si votre enfant est marcheur il pourra se présenter à l'école à partir de 7h45.

Grâce à tous les dons recueillis l'année dernière ce sera gratuit pour toute l'année 😊. Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour joindre notre super équipe dynamique, n'hésitez pas à contacter Maxime Paradis, bénévole en chef, si vous avez des questions : maxime.paradis@csshc.gouv.qc.ca. Que ce soit 1 matin par semaine ou 5, votre aide est très précieuse! N'hésitez pas à solliciter vos proches!

12 septembre :



Assemblée générale des parents. Vous désirez vous impliquer dans l'école? Vous pourriez faire partie du conseil d'établissement ou de l'organisme de participation des parents. Venez en apprendre davantage lors de l'assemblée générale des parents! Vous pourrez aussi simplement voter pour vos prochains représentants. Des prix de présence seront offerts.

14 et 21 septembre :



Le 14 septembre est la journée photo officielle. La journée de reprise pour les enfants absents sera le 21. Les photos des frères et sœurs seront permises. Vous n'avez qu'à écrire à l'école et nous informerons le photographe.

INFORMATIONS SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE :

2\$: Surveillance du midi occasionnelle

Si vous voulez que votre enfant dine à l'école alors qu'il n'est pas inscrit à la surveillance du midi, c'est toujours possible. Il suffit de payer 2\$ à l'école pour la surveillance.

Si votre enfant dine à la maison, il peut se présenter sur la cour à partir de 12h40 pour les cours d'après-midi.

14h30 : Changement en fin de journée (service de garde, voitures, autobus)

S'il y a un changement dans la routine de votre enfant, il faut nous en informer avant 14h15. Nous devons ensuite informer l'adulte responsable, nous avons donc besoin d'un délai raisonnable, pour la sécurité de votre enfant.

Au plaisir de vous voir !

Directrice